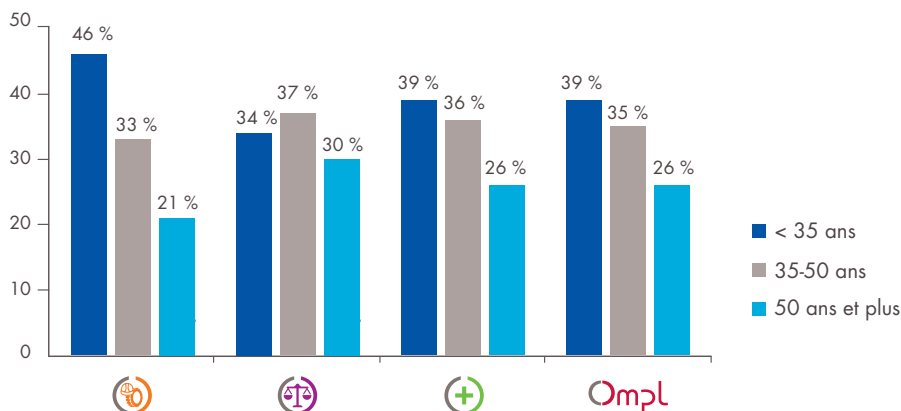




Ce baromètre présente les informations saillantes concernant les salariés des entreprises libérales du champ de l'OMPL, à partir des données de la DADS 2012. Il propose une photographie comparative des caractéristiques et des conditions d'emploi des salariés au niveau de l'OMPL et de chacun des trois secteurs dans la région.

Répartition des salariés par tranche d'âge et secteur professionnel Effectif 2012



- Secteur cadre de vie-technique
- Entreprises d'architecture
- Entreprises d'économistes de la construction
- Entreprises d'experts en automobile
- Cabinets de géomètres-experts, géomètres-topographes, photogrammètres et experts fonciers

- Secteur juridique
- Études d'administrateurs et mandataires judiciaires
- Cabinets d'avocats
- Offices de commissaires-priseurs judiciaires et Sociétés de ventes volontaires de meubles aux enchères publiques
- Études d'huissiers de justice

- Secteur santé
- Cabinets dentaires
- Laboratoires de biologie médicale extra hospitaliers
- Cabinets médicaux
- Pharmacie d'officine
- Cliniques vétérinaires



PYRAMIDES D'ÂGE DIFFÉRENCIÉES EN FONCTION DU SECTEUR

La région se caractérise par une pyramide indiquant une présence plus importante de salariés sur la première tranche d'âge (< 35 ans). Cependant, le profil de la pyramide diffère selon le secteur :

- ⊕ le secteur du cadre de vie-technique est le plus jeune avec 46 % des salariés de moins de 35 ans et un très faible taux de seniors ;
- ⊕ le secteur juridique a une répartition des effectifs qui se situe principalement sur la seconde tranche d'âge et un taux de seniors supérieur aux autres secteurs ;
- ⊕ le secteur santé se singularise par une répartition plus équilibrée des effectifs même si la tranche plus jeune est prépondérante.



PYRAMIDE DES ÂGES DIFFÉRENTE SELON LES BRANCHES

À l'intérieur de chaque secteur, les pyramides des âges sont hétérogènes :

- ① la pyramide du secteur du cadre de vie-technique est très impactée par la branche des entreprises d'architecture. Toutes les branches, en dehors des entreprises d'experts en automobile, ont un taux de jeunes salariés supérieur aux autres tranches d'âge. Il monte à 48 % dans les entreprises d'architecture ;
- ② la pyramide du secteur juridique est très marquée par les cabinets d'avocats qui concentrent une très forte proportion des emplois. La pyramide des cabinets d'avocats indique une forte proportion de salariés d'âge intermédiaire. En revanche, la branche des huissiers de justice et des offices de commissaires-priseurs judiciaires et salles de ventes volontaires ont une proportion de jeunes plus importante ;
- ③ deux branches du secteur santé ont une forte proportion de salariés dans la plus jeune tranche. A contrario, les cabinets dentaires et les cabinets médicaux ont plutôt des salariés d'âge intermédiaire. La branche des laboratoires de biologie médicale se distingue par une répartition équilibrée sur les trois tranches.

Répartition des salariés par tranche d'âge et branche professionnelle

Secteur/Branches professionnelle	< 35 ans	35-50 ans	50 ans et +
	46 %	33 %	21 %
	48 %	33 %	19 %
	46 %	31 %	22 %
	38 %	38 %	24 %
	42 %	32 %	26 %
	34 %	37 %	30 %
	32 %	31 %	36 %
	33 %	40 %	27 %
	39 %	30 %	31 %
	36 %	31 %	34 %
	39 %	36 %	26 %
	34 %	40 %	25 %
	35 %	34 %	32 %
	28 %	41 %	31 %
	46 %	32 %	22 %
	59 %	27 %	14 %
	39 %	35 %	26 %